

**METTRE FIN AUX GRANDS
PROJETS D'INFRASTRUCTURES
CLIMATICIDES ET
DESTRUCTEURS D'EMPLOIS**

RÉSISTANCE



Sommaire

METTRE FIN AUX GRANDS PROJETS D'INFRASTRUCTURES CLIMATICIDES ET DESTRUCTEURS D'EMPLOIS 0

Sommaire 1

Pourquoi mettre fin aux grands projets d'infrastructures climaticides et destructeurs d'emplois ? 2

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction des infrastructures 3

 Chiffres clés 4

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la surconsommation et la surproduction de biens 4

 Chiffres clés 6

Préserver les sols et la biodiversité 7

 Chiffres clés 9

 Bibliographie de publications territoriales 9

Augmenter le pouvoir d'achat et limiter les coûts 9

 Chiffres clés 10

 Bibliographie de publications territoriales 10

Respecter la réglementation sur l'artificialisation 10

 Chiffres clés 11

 Bibliographie de publications territoriales 12

Protéger les petits commerces locaux et la vie économique locale 12

 Chiffres clés 13

Protéger les droits des travailleurs et des travailleuses 14

 Chiffres clés 15

Réduire les inégalités nord / sud et agir pour la justice climatique 15

FOCUS - Pourquoi lutter contre les projets d'aménagement d'amazon sur nos territoires ? 16

 Chiffres clés 19

 Bibliographie de publications territoriales 19

 Autres sources 20

Les solutions pour agir au niveau local ! 20

Sources 22

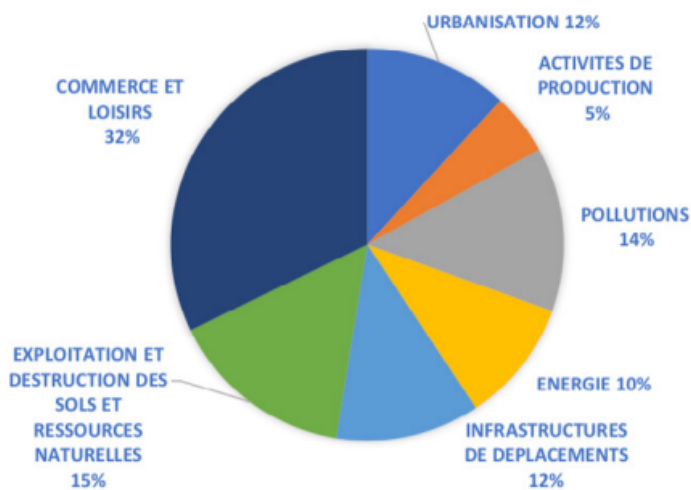
Pourquoi mettre fin aux grands projets d'infrastructures climaticides et destructeurs d'emplois ?

Les impacts du dérèglement climatique sont de plus en plus palpables et catastrophiques, et ne cesseront de s'amplifier sans une réduction drastique de nos émissions de CO2 pour rester en dessous de la barre cruciale de +1,5°C de réchauffement planétaire. Ces impacts dus à l'activité humaine nécessitent à la fois de réduire nos émissions (atténuation) mais aussi d'adapter nos territoires aux impacts déjà visibles et qui s'amplifient (adaptation).

Un des leviers d'action majeur est la sobriété, c'est-à-dire la réduction des consommations d'énergie, de produits et de ressources naturelles : par des changements de modes de vie, de pratiques, de valeurs, de normes, de comportements et de modes d'organisation collective.

Au niveau local, de nombreux collectifs luttent contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII) pour défendre ce besoin de sobriété : sobriété de consommation, sobriété de production, sobriété de déplacements, sobriété foncière, etc.

Les types de GPII sont divers et variés (commerces, infrastructures de déplacement, etc.), de même que les raisons invoquées pour leur création. Les méthodes et outils pertinents pour les contester diffèrent donc en fonction du contexte local.



Type de projets contestés, par recatégorisation des réponses au questionnaire et entretiens

[Les David s'organisent contre Goliath](#) - En France en 2021, analyse de 68 projets

Cette fiche argumentaire revient en priorité sur ce que nous appellerons les **“grands projets d’infrastructures climaticides et destructeurs d’emplois”**, catégorie qui regroupe les projets d’urbanisme commercial : grandes surfaces commerciales, zones d’activités, entrepôts logistiques qui y sont attachés. Cependant, un certain nombre des arguments exposés ici est valable pour d’autres types de GPII.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la construction des infrastructures

L’installation d’une nouvelle infrastructure implique deux types d’émissions de gaz à effet de serre :

- les émissions dites directes, liées à la phase de construction du projet ;
- les émissions dites indirectes, liées aux déplacements des usagers, au transport de biens de consommation, à la surconsommation et à la surproduction de ces biens.

1. Les émissions liées à la construction des projets d’infrastructures

Chaque nouvelle infrastructure qui altère de façon durable tout ou partie des fonctions écologiques d’un sol¹ a un impact sur les émissions de gaz à effet de serre. En effet, l’artificialisation des sols diminue leur capacité de stockage de CO₂. En France métropolitaine, les principaux puits terrestres de carbone sont les forêts, les sols, les prairies permanentes et les zones humides. Selon l’EFESE (2019), la poursuite des tendances actuelles en matière d’artificialisation jusqu’en 2050 pourrait conduire [à un déstockage de l’équivalent de 75% des émissions totales de la France en 2015](#). Or, les infrastructures de services et de loisirs (commerces, services marchands, équipements de loisirs etc.) représentent le [troisième](#) facteur d’artificialisation des sols, après l’habitat et les infrastructures de transports, soit environ 11% de l’artificialisation des sols en France.

2. Les émissions induites par l’existence de ces infrastructures

La construction de grands projets d’infrastructures génère une hausse des trafics aérien et routier. La production de biens augmente les flux de transport de marchandises, et les transports aérien et routier accentuent l’empreinte carbone des produits. En 2019, [374 milliards](#) de tonnes-kilomètres² de marchandises ont été

¹ en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

² unité de mesure de quantité de transport ; chiffre calculé en multipliant le nombre de tonnes transportées par le nombre de kilomètres parcourus.

transportées sur le territoire français métropolitain, soit une hausse de 2,5% par rapport à 2018. Les transports intérieurs terrestres s'effectuent en grande majorité via le secteur routier : 89% du transport terrestre, contre 9% pour le ferroviaire et 2% pour le fluvial.

Pourtant, il a été prouvé qu'[encourager le développement de petits commerces](#) en ville et généraliser les petits dépôts des marchandises sont des solutions très économes en kilomètres urbains, comparées à la grande distribution et à la livraison à domicile.

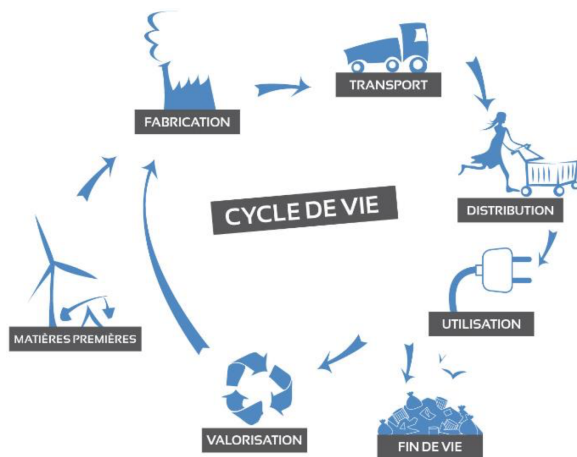
1 2 Chiffres clés **3 4**

- La poursuite des tendances actuelles en matière d'artificialisation jusqu'en 2050 pourrait conduire à la perte des capacités de séquestration de carbone et donc **un déstockage de l'équivalent de 75% des émissions totales de la France en 2015.** | [Source](#)
- Les infrastructures de services et de loisirs représentent **11% de l'artificialisation des sols** | [Source](#)
- **89% du transport terrestre de marchandise** est effectué par le secteur routier | [Source](#)

Réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à la surconsommation et la surproduction de biens

La consommation de biens augmente chaque année en France : [le volume annuel de consommation par personne est maintenant quatre fois plus élevé qu'en 1960](#) et nos modèles de production et de consommation ne sont pas soutenables.

Tout au long du cycle de vie d'un produit, les émissions de gaz à effet de serre peuvent être analysées. Quatre phases d'émissions peuvent être identifiées dans le cycle de vie d'un bien :



- **la phase de production** qui inclut les techniques d'extraction, de production, la consommation d'énergie, etc.

- **les transports** de matières premières (de la production à la fabrication) et de produits finis (de la fabrication à la distribution)

- **la phase d'utilisation** au cours de laquelle les produits (biens électroménagers ou véhicules par

exemple) consomment de l'énergie

- **la phase de fin de vie** et les problématiques liées au traitement des déchets : incinération, enfouissement, etc.

1. Extraction des ressources et production de biens de consommation

Les méthodes d'extraction des ressources et de production de biens de consommation sont très polluantes. Notre modèle économique fait pression sur les ressources minérales et fossiles dont l'exploitation génère du dioxyde de carbone.

L'extraction de terres rares, notamment dans la fabrication de produits électroniques, entraîne le rejet d'éléments toxiques (métaux lourds, acide sulfurique, uranium, etc.) dans l'environnement. Les appareils électroniques dépendent de ces minéraux : les ordinateurs nécessitent en moyenne [17 matières minérales](#) rares dans leur fabrication.

Le monde de la mode, quant à lui, émet [1,2 milliard de tonnes de gaz à effet de serre par an \(ce qui représente jusqu'à 10 % des émissions de gaz à effet de serre mondiaux.\)](#) De plus, l'industrie textile est le [troisième secteur le plus consommateur d'eau](#) dans le monde après la culture du blé et du riz. [Les procédés de fabrication des produits textiles sont très nocifs pour l'environnement](#), à cause notamment des pesticides répandus dans les cultures ou des produits chimiques (plomb, mercure, chlore) utilisés pour la transformation des textiles, qui se retrouvent souvent dans les cours d'eau et qui peuvent aussi contaminer l'air.

2. Transports des biens de consommation

Les produits manufacturés parcourent souvent des milliers de kilomètres entre le lieu d'extraction des ressources, les lieux de fabrication et de production

et jusqu'au lieu de consommation, ce qui alourdit considérablement leur empreinte carbone.

Selon le Centre régional d'information des Nations unies pour l'Europe occidentale, l'industrie de la mode est responsable de [2 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales](#) et consomme plus que tous les vols internationaux et la navigation maritime réunis.

3. Utilisation des biens de consommation

Le modèle économique actuel incite à une multiplication des achats de biens de consommation dont les prix sont tirés vers le bas pour encourager un renouvellement toujours plus rapide de produits neufs. Cela développe la logique de produire toujours plus pour consommer plus alors que la logique devrait être inversée : moins consommer et mieux consommer avec des produits réutilisés ou en privilégiant des biens de qualité et dont l'empreinte carbone est maîtrisée.

Certains biens de consommation (électroménager, véhicules) émettent également des gaz à effet de serre au cours de leur utilisation. La surconsommation d'appareils électriques et électroniques est un problème qui accroît considérablement la consommation d'énergie domestique, elle-même émettrice de GES. [Les Français possèdent en moyenne 99 appareils électriques ou électroniques par foyer](#), une surconsommation d'appareils qui consomment de l'énergie et émettent des GES tout au long de leur cycle de vie, et notamment pendant leur phase d'utilisation.

4. Réduire les émissions liées au traitement des déchets

La surproduction et la surconsommation de biens et de produits entraînent, lorsque les produits arrivent en fin de vie, une surproduction de déchets : Zéro Waste estime ainsi par exemple que [700 000 tonnes](#) de textile sont jetées chaque année en France. Dans l'hexagone, le stockage de déchets représente [4%](#) des émissions de GES. Ce chiffre ne prend pas en compte les émissions liées au traitement et au transport des déchets, certes le stockage de déchets à lui seul est responsable de [83%](#) de ces émissions. La mise en décharge à elle seule, représente par exemple en France [16%](#) des émissions de méthane.

En outre, [les matières plastiques polluent depuis des décennies](#) les terres, les rivières et les océans.

1 2 3 4 Chiffres clés

- L'industrie de la mode est responsable de **2 à 8 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales** | [Source](#)
- Alors que les Français pensent posséder **en moyenne 34 appareils** électriques et électroniques par foyer, ils en possèdent **en réalité 99 en moyenne...** | [Source](#)
- La production de textile **a doublé entre 2000 et 2014.** | [Source](#)
- Le secteur textile émet **chaque année 1,2 milliards de tonnes de CO2**, l'équivalent du secteur maritime et aérien réunis. | [Source](#)
- La production de textile utilise **4% de l'eau potable disponible dans le monde.** | [Source](#)
- La fabrication et le transport des produits textiles et électroniques **représentent près du quart des émissions totales de gaz à effet de serre en France** | [Source](#)
- **700 000 tonnes** de textile sont jetées chaque année en France | [Source](#)
- Les émissions liées aux déchets représentent **4% des émissions de GES de la France** | [Source](#)

Préserver les sols et la biodiversité

Aujourd'hui, les [trois quarts](#) de l'environnement terrestre ont été significativement modifiés par l'action humaine. **Or, l'artificialisation des sols a de nombreuses conséquences négatives pour la biodiversité.** Les sols remplissent plusieurs [fonctions écosystémiques](#) : habitat pour une multitude d'organismes, séquestration du carbone, régulation de l'humidité, des crues, ...

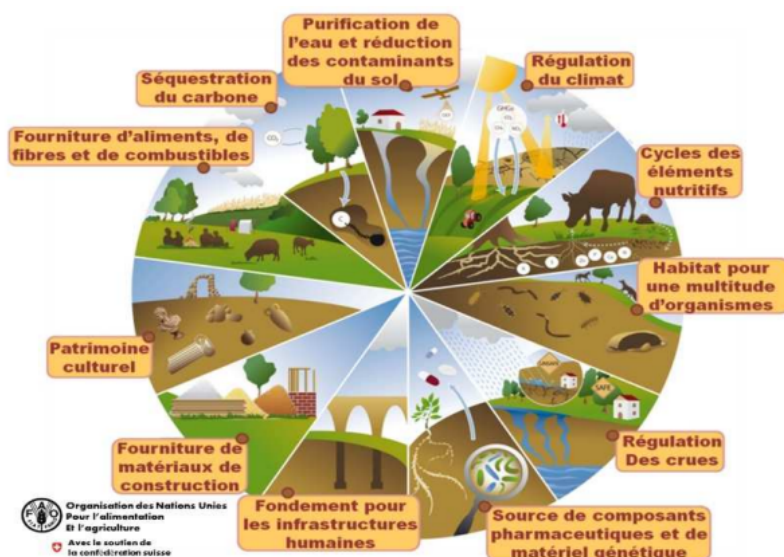


Figure 9 : Identification des services écosystémiques rendus par les sols (Source : FAO, 2015)

ADEME

Dans la loi climat et résilience (2021), l'artificialisation des sols est définie comme suit : "l'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage" ([code de l'urbanisme](#)).

Or, la France est le [6^{ème}](#) pays européen ayant la part la plus importante de zones industrielles ou commerciales au sein des surfaces nouvellement artificialisées.

- On observe une **homogénéisation de la biodiversité et une diminution de celle-ci**. L'artificialisation entraîne une sélection des espèces capables de supporter les conditions environnementales et paysagères des milieux artificialisés, conduisant à une perte de biodiversité ([Ademe](#)). La fragmentation des espaces naturels, notamment par les routes quadrillant le territoire, a renforcé la pression sur les espèces vivantes : c'est ce que l'on appelle la perte des connectivités écologiques.
- L'artificialisation a un impact négatif sur **l'eau**. En effet, l'imperméabilisation des sols augmente le ruissellement des eaux pluviales, ce qui pose de nombreux problèmes :
 - diminution de l'infiltration et de l'évapotranspiration, ce qui impacte durablement nos capacités à faire face aux événements climatiques extrêmes, en aggravant le [risque d'inondation](#), et en multipliant les îlots de chaleur. [1 mètre carré](#) de sol sain pourrait stocker 200 litres d'eau.
 - dégradation de la qualité écologique des eaux car elles se retrouvent polluées en ruisselant en milieu urbain notamment, du fait du trafic

routier et des matériaux de construction. Cette dégradation de la qualité entraîne des coûts supplémentaires de traitement en aval.



[Source ONU](#)

Au-delà de la biodiversité, ces projets sont souvent réalisés sur des surfaces importantes et aux abords des routes, entraînant dès lors **un impact paysager non négligeable**. De la même manière, si l'immobilier logistique représente moins de **4%** de l'artificialisation des sols, ces projets se caractérisent par un impact paysager fort puisque certains entrepôts peuvent atteindre plusieurs milliers de m² et nécessitent des parkings et des routes qui contribuent également à l'artificialisation sur et en dehors des sites.

1 2 3 4 Chiffres clés

- **Les ¾ de l'environnement terrestre** ont été significativement modifiés par l'action humaine | [Source](#)
- **La France est le 6ème pays européen** pour l'importance des zones industrielles ou commerciales sur les surfaces nouvellement artificialisées | [Source](#)
- **1 mètre carré** de sol sain peut stocker **200 litres** d'eau | [Source](#)

Bibliographie de publications territoriales

- Données de consommation de l'artificialisation par secteur sur le territoire métropolitain par l'Observatoire de l'artificialisation des sols (2009-2020) <https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/les-donnees-au-1er-janvier-2020>

Augmenter le pouvoir d'achat et limiter les coûts

La construction de vastes zones d'activités connaît un développement spectaculaire depuis les années 1960 en France, avec notamment le cas des nouvelles surfaces commerciales qui se développent en périphérie des villes. Par exemple, en Ile de France, on observe une augmentation de 13% des surfaces dédiées aux zones d'activités, et de 45% des surfaces dédiées à l'entreposage et la logistique - **des taux de croissance beaucoup plus élevés** que pour d'autres catégories d'usage comme l'habitat. Cette croissance effrénée de grandes surfaces commerciales pousse à la surconsommation de biens, et crée un désir d'achats dont nous n'avons en réalité pas besoin.

Par ailleurs, pour les ménages, les coûts de transport peuvent s'accroître (augmentation du temps de transport, absence de transports en commun, achat et entretien de la voiture, coût du carburant) pour se rendre sur ces grands espaces de consommation.

Chiffres clés

- En 2018, la France affiche **2.000 hypermarchés et 10.000 supermarchés**, soit **500 hypermarchés et 5.000 supermarchés de plus** qu'en 2008, auxquels il faut ajouter plus de **800 centres commerciaux représentant 16 millions de mètres carrés** et hébergeant **30.000 magasins** | ([Source](#)),
- Toutes ces surfaces étant majoritairement situées en périphérie des villes. | [Source](#)

Bibliographie de publications territoriales

- en Ile de France, on observe **une augmentation de 13%** des surfaces dédiées aux zones d'activités, et de **45%** pour les surfaces dédiées à l'entreposage et la logistique | [Source](#)

Respecter la réglementation sur l'artificialisation

La [loi climat et résilience](#) votée en 2021 fixe deux objectifs majeurs pour lutter contre les grandes surfaces : une [diminution par deux du rythme de l'artificialisation des sols d'ici 2030](#), puis un objectif en 2050 appelé "**objectif zéro artificialisation nette**" (ZAN). Néanmoins, malgré une demande ferme de la part de la Convention Citoyenne pour le Climat, la loi climat n'interdit pas la construction d'entrepôts logistiques en zones non-artificialisées.

Par ailleurs, la loi fixe un [principe général d'interdiction de création de nouvelles surfaces commerciales](#) qui entraînerait une artificialisation des sols. Par dérogation, la commission départementale d'aménagement commercial pourra, à titre exceptionnel, et sous la réserve qu'aucun foncier déjà artificialisé ne soit disponible, autoriser un projet d'une surface de vente inférieure à 10 000 m². Un seuil bien trop élevé puisque [80% des projets de zones commerciales](#) font moins de 10 000 m².

Afin de respecter les objectifs inscrits dans la loi, toutes les collectivités territoriales vont devoir suivre le calendrier suivant :

- 1er juillet 2024 : tous les schémas de cohérence territoriale (SCOT) doivent être modifiés et doivent entrer en vigueur en intégrant l'objectif ZAN
- 1er juillet 2025 : tous les PLU et cartes communales doivent être modifiés et doivent entrer en vigueur en intégrant l'objectif ZAN

Tableau 5 : Objectifs de réduction du rythme de consommation d'espace affichés dans les SRADDET, à l'horizon 2050 (Source : L'Institut Paris Région)

	2025	2030	2035	2040	2050
Auvergne-Rhône-Alpes	Non communiqué				
Bretagne		-50%	-75%		
Bourgogne-Franche-Comté			-50%		ZAN
Centre-Val de Loire	-50%				ZAN
Grand Est		-50%			-75%
Hauts-de-France		-67%		-75%	-83%
Normandie		-50%			
Nouvelle-Aquitaine	Non communiqué				
Occitanie				ZAN	
Sud		-50%			
Pays de la Loire	Non communiqué				

[Source Ademe](#)

1 2 3 4 Chiffres clés

- **Diminution par 2** du rythme d'artificialisation **d'ici 2030**, et **Zéro Artificialisation nette en 2050** | [Source](#)
- La loi climat n'est pas assez exigeante : **80% des projets** de zone commerciale font **moins de 10 000 m²** | [Source](#)

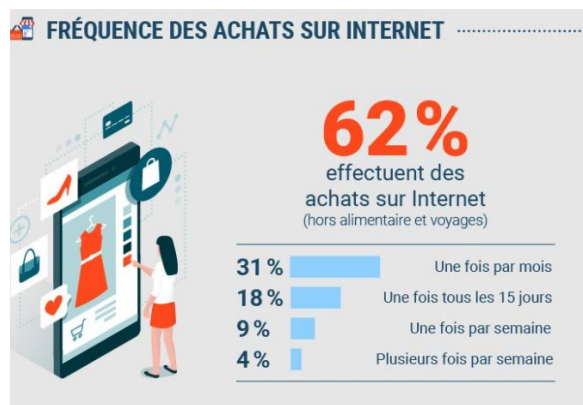
Bibliographie de publications territoriales

- Pour voir les différents objectifs par Régions, par territoires (PLU, SRADDET etc.) lire "Objectif "Zéro Artificialisation nette" (ZAN) et contribution de l'ADEME" https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4784-objectif-zero-artificialisation-nette-zan-et-contribution-de-l-ademe.html?utm_campaign=Newsletter_ADEME_ACTUS_319&utm_source=Connect&utm_medium=email

Protéger les petits commerces locaux et la vie économique locale

Les grandes infrastructures de consommation font de la concurrence déloyale aux petits commerçants et participent à la destruction des emplois locaux. Le commerce de proximité est **fragilisé** par le développement des surfaces commerciales en périphérie et par la progression du e-commerce. Ces grands

projets de consommation contribuent également à la **destruction des emplois locaux dans tous les secteurs non-alimentaires**.



Les grands projets d'infrastructures (grande zone commerciale, entrepôts) conduisent à un affaiblissement de la vitalité des centre-villes. Avec leurs plus gros volumes de produits, les prix sont tirés vers le bas et les commerces de proximité ne peuvent pas s'aligner sans faire faillite. Cela est notamment dû au fait que les commerces traditionnels emploient en moyenne 7 personnes pour réaliser le même chiffre d'affaires

qu'un·e salarié·e du e-commerce.

[Source](#)

Les grandes zones commerciales s'implantent souvent sur un [marché](#) déjà **ancré et saturé**. Pour exister, elles doivent donc attirer la demande installée chez les concurrents. Le [modèle économique](#) de la grande distribution est fondé sur des gains de productivité consistant à vendre plus de produits avec moins d'employés.

Entre 2009 et 2018, le secteur du e-commerce a supprimé 114 000 emplois dans le commerce de détail non alimentaire. **Un emploi créé dans le e-commerce est responsable de la destruction de 2 emplois dans les plus petites entreprises**. Les scénarios prospectifs prévoient entre 46 000 et 87 000 emplois détruits en France d'ici 2028 en fonction de la progression du e-commerce.

La construction de grands projets d'infrastructures commerciales en périphérie des villes peut entraîner la vacance des établissements commerciaux en centre ville, qui conduit à une perte d'attractivité du centre-ville. Ce phénomène se traduit par une [paupérisation](#), une **augmentation des logements vacants au sein du centre-ville ainsi qu'une dégradation du patrimoine bâti** : ainsi le taux de vacance des commerces en centre-ville est passé de 8 à 12% dans les petites et moyennes villes en quelques années.

S'agissant du dynamisme d'une collectivité, l'artificialisation des sols a également un impact sur les [dépenses](#) des collectivités territoriales puisque l'étalement urbain entraîne des coûts d'aménagement substantiels (assainissement, entretien des routes, consommation d'électricité...) et des efforts d'entretien importants, sans parler des coûts associés aux impacts du

dérèglement climatique à venir (en cas de risque d'inondations, par la perte de la fonction écologique des sols etc.).

1 2 3 4 Chiffres clés

- **Trois emplois détruits** dans le commerce traditionnel pour **un emploi créé** en grande surface. | [Source](#)
- Selon la FEVAD, **10 000 postes de caissières ont disparu** sur les 10 dernières années. | [Source](#)
- Entre 2009 et 2018, **le secteur du e-commerce a supprimé 114 000 emplois** dans le commerce de détail non alimentaire | [Source](#)
- Une librairie indépendante génère **2 fois plus d'emplois** que dans les grandes surfaces culturelles, **3 fois plus** que dans la grande distribution et **18 fois plus** que dans le secteur de la vente en ligne | [Source](#)
- **30% des 450 produits les plus vendus** sur Amazon en France proviennent de Chine. | [Source](#)
- Avant son abandon, Europacity avait **promis 20.000 emplois** avant de ramener ce chiffre **à 17.500, dont 11.500 emplois pérennes**. | [Source](#)
- À Lyon, Amazon annonçait initialement la création de **plus de 1000 emplois** pour finalement redescendre **à environ 500**. Idem à Senlis. | [Source](#)
- À Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), Burger King avait promis **150 embauches en CDI** pour son nouveau restaurant. Seulement **130 ont été réalisées au moment de l'ouverture**, en 2015. Un an plus tard, ils n'étaient plus que **70 à 80 collaborateurs, soit deux fois moins que prévu**. Les résultats économiques ne sont pas en cause. Les équipes ont atteint l'objectif de servir plus de 1.500 clients par jour. | [Source](#)

Protéger les droits des travailleurs et des travailleuses

1. Respecter les droits des travailleurs et des travailleuses

Les grandes surfaces commerciales et les entrepôts logistiques ne favorisent pas des conditions de travail dignes. Ainsi, le risque de [burn-out](#) au sein des équipes de salarié·es des grandes surfaces commerciales et des grandes entreprises de e-commerce est plus élevé qu'ailleurs, en raison de la restriction des effectifs, du rythme de travail imposé et de la polyvalence exigée.

La cadence des emplois dans la logistique est réputée usante pour la santé, entraînant des traumatismes liés à la pénibilité et à la répétitivité des tâches. Cela

entraîne des accidents et des maladies professionnels. Plusieurs chiffres viennent en témoigner : entre [6.1%](#) et [9.8%](#) d'absences pour maladie, accident du travail ou maladie professionnelle en 2017, des taux nettement supérieurs à 4,5%, seuil au-dessus duquel on estime qu'une attention particulière doit être apportée. Dans le cas des entrepôts logistiques d'Amazon, le travail y est très répétitif, à la chaîne, la cadence est exacerbée, les conditions de sécurité sont parfois [enfreintes](#) délibérément pour maintenir la production, notamment pendant les périodes de fêtes.

2. Pour protéger les terres agricoles et le travail paysan

La construction de grandes surfaces commerciales et d'entrepôts a un impact direct sur l'usage des sols et l'accaparement des terres, notamment des terres paysannes. Ainsi, la première conséquence de l'artificialisation est une perte de terrains disponibles pour l'usage agricole, pourtant essentiels à la production alimentaire ([Ademe](#)). Nous avons besoin de terres arables et de bonne qualité pour une agriculture soutenable et valorisante : ainsi le passage à une agriculture 100 % biologique nécessiterait, sur la base des performances moyennes actuelles du bio, plus de 40 millions d'hectares de terres agricoles pour satisfaire le besoin alimentaire avec le régime actuel (sans réduction de la consommation de viande et du cheptel). ([PARCEL](#))

1 2 3 4 Chiffres clés

- La grande distribution est le secteur du régime général qui enregistre **le plus grand nombre de troubles musculo-squelettiques (TMS) en volume.** | [Source](#)
- D'après le rapport sur les risques psychosociaux dans l'entreprise Amazon à Montélimar de 2018, **70% des travailleurs déclarent être en état de stress au travail** | [Source](#)
- En 2015, **173 salariés** du site Amazon Saran sont déclarés « aptes avec restriction médicale » **sur 901 salariés déclarés « aptes », soit 20% !** | [Source](#)

Réduire les inégalités nord / sud et agir pour la justice climatique

1) Travailleur-ses

Lutter contre les infrastructures liées à la surconsommation (grandes surfaces, entrepôts logistiques, etc.), c'est agir pour la justice sociale partout dans le monde. À chaque étape du cycle de vie d'un produit, de l'extraction des matières premières jusqu'au traitement des déchets, le faible coût d'un produit se fait souvent au détriment de l'environnement, mais aussi **au détriment des droits des travailleurs et travailleuses**, notamment dans les pays du sud où les réglementations sont beaucoup plus souples. Certaines matières premières nécessaires pour la fabrication d'appareils électroniques sont appelées "[minerais de sang](#)" car leur exploitation alimente des conflits armés dont les populations locales souffrent. Le besoin en eau pour l'activité minière impacte aussi les populations locales, au point de compromettre leur qualité de vie.

D'autre part, les pays du Nord sont ceux qui consomment et polluent le plus, alors que les habitant·es des pays du Sud sont les premières touché·es par les conséquences du dérèglement climatique : lutter contre la surproduction, c'est aussi lutter pour réduire les inégalités Nord/Sud.

2) Biodiversité

L'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication des biens de consommation des pays du Nord détruit la biodiversité dans le reste du monde. Les [principaux gisements de matières premières ne se trouvent pas dans les pays du Nord](#) : les grandes mines de lithium sont situées en Amérique du Sud, le cobalt est principalement extrait dans la région du Congo. L'impact des activités minières sur l'environnement est dramatique : destruction de l'environnement, pollution de l'air et des sols, infiltrations dans les cours d'eau. Autant de pollutions invisibles aux yeux des pays du Nord, et qui impactent lourdement l'environnement et le quotidien de milliers de personnes - tout en accentuant les inégalités mondiales.

FOCUS - Pourquoi lutter contre les projets d'aménagement d'Amazon sur nos territoires ?

Cet encadré a pour but de faire un focus sur quelques enjeux clés liés à l'installation d'entrepôts logistiques d'Amazon en France, notamment dans le cadre de la campagne Surproduction portée par Amis de la Terre avec le soutien d'ANV-COP21. Ce focus propose des arguments démontrant que la construction d'un entrepôt Amazon a des conséquences désastreuses sur les plans économique, social, fiscal et environnemental sur le territoire français.

Émissions de gaz à effet de serre : climat tendu

Les émissions de gaz à effet de serre d'Amazon proviennent de deux principales sources.

La fabrication et le transport des produits commercialisés d'une part : la multinationale elle-même déclare, dans un bilan carbone dont les calculs restent assez flous, que le transport des lieux de fabrication jusqu'aux entrepôts, puis vers les destinataires, émet [18.87 millions de tonnes de CO2 par an](#). Ce chiffre correspond aux émissions annuelles de GES de la Bolivie. Loin de diminuer, comme Amazon souhaiterait le faire croire en "verdissant" la livraison du dernier kilomètre, ces émissions augmentent chaque année, notamment à cause du recours incessant à l'avion qui permet des livraisons toujours plus rapides. Le fret aérien émet 6 à 7 fois plus de gaz à effet de serre que le fret routier, et pourtant la multinationale continue de le développer.

D'autre part, les data centers d'Amazon Web Services, qui représentent près de 48% de l'ensemble des data centers. Le stockage de données, qui inclut la construction des data centers, leurs besoins en énergie, leur refroidissement, consomme énormément d'énergie. En 2018, l'ensemble des data centers a consommé 1% de l'électricité mondiale, soit plus que les 90 pays les moins consommateurs ; cette consommation d'énergie entraîne des émissions de gaz à effet de serre en proportion. En 2018, Amazon Web Services a émis [55.8 millions](#) de tonnes de GES, soit l'équivalent des émissions du Portugal.

Surproduction, surconsommation, ... déchets !

Amazon représente un véritable fléau en termes de déchets. En effet, [3 millions](#) de produits neufs invendus ont été détruits par Amazon en France et la multinationale ne respecte pas les obligations de reprise des produits électroniques. Près de [30%](#) des colis issus des retours clients d'Amazon sont détruits car il n'est pas rentable de les tester et de les emballer à nouveau.

La volonté d'Amazon est de simplifier l'achat, d'offrir une large variété de choix avec des tarifs les plus bas possibles, et d'inciter à la surconsommation via son service Prime payant qui entraîne les clients dans une logique de rentabilisation.

Des emplois détruits sur le territoire, et non l'inverse !

Sur le plan économique, l'implantation d'un entrepôt Amazon affaiblit le tissu économique local à travers la suppression d'emplois locaux, la faillite des commerces de proximité, une baisse de vitalité des centre-villes, etc. En

novembre 2020, la Commission Européenne a accusé Amazon [d'enfreindre les règles de concurrence](#).

Conditions de travail dans les entrepôts Amazon

L'implantation d'entrepôts Amazon a des conséquences très négatives sur les conditions de travail et les droits des travailleurs. En effet, l'entreprise a presque exclusivement recours à des emplois précaires, à une main d'œuvre non qualifiée, recrutée par des agences d'intérim. L'utilisation de l'intérim et de contrats de courte durée sont privilégiés au détriment de contrats à durée indéterminée.

Pour assurer des livraisons toujours plus rapides, Amazon ne respecte pas les droits des travailleurs puisqu'elle applique la [convention](#) collective du transport et de la logistique, qui est moins favorable aux salariés sur l'attribution de primes ou les conditions de travail la nuit et le dimanche...

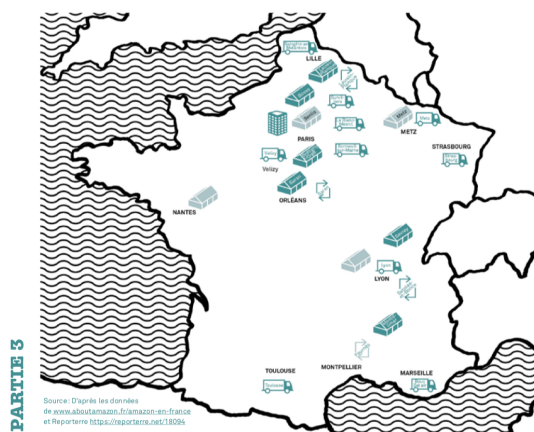
[En avril 2020](#), en pleine pandémie mondiale et lors de la mise en place de mesures strictes de confinement, le [tribunal de Nanterre](#) est venu rappeler à Amazon France l'obligation de réduire son activité afin de protéger des [milliers](#) d'employés, qu'Amazon forçait à travailler comme avant la crise sanitaire.

La démesure des entrepôts Amazon

L'impact sur l'artificialisation des sols des entrepôts Amazon est conséquent puisqu'ils sont bien plus grands que la moyenne : jusqu'à [142 000](#) m² à Brétigny-Sur-Orge contre [17 500](#) m² en moyenne en France.

Lutter contre l'évasion fiscale

Les très grandes entreprises de e-commerce ne paient quasiment pas d'impôts sur le chiffre d'affaires. En 2020, Amazon n'a payé aucun impôt sur les sociétés malgré [44 milliards d'euros](#) de chiffre d'affaires. Les grandes entreprises comme les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft) utilisent des moyens de contournement pour payer moins d'impôts en délocalisant leurs sièges dans des pays qui pratiquent le dumping fiscal (en Irlande par exemple : taux d'imposition le plus faible d'Europe). Elles contournent également la [taxe GAFAM](#) et s'affranchissent de certains impôts locaux. Il s'agit d'une injustice vis-à-vis des plus petites et moyennes entreprises sur qui pèsent les impôts ; et une injustice inacceptable vis-à-vis de la société. On estime ainsi qu'Amazon dissimule près de [58%](#) de son chiffre d'affaires pour payer moins d'impôts sur les bénéfices.



Implantation d'Amazon en France

- entrepôt logistique
- centre de tri
- agence de livraison
 - siège (Clichy)
 - centre de développement amazon web service (La Defense)
 - centre Prime now (Paris)

En projet

- entrepôt logistique
- centre de tri

On compte également **10 agences de livraison** (sites du service Amazon Logistics, lancés en 2017 afin de s'affranchir de Coliposte, UPS, Chronopost...) et **2 centres de tri** (un troisième est prévu à Fournès, dans le Gard). L'entreprise compte aussi un site à Paris pour son service de livraison épicerie, *Amazon Prime Now*, service fonctionnant avec des chauffeurs-livreurs auto-entrepreneurs. Le siège français de la multinationale ainsi qu'un centre de recherche sur la livraison par drone se situent à Clichy.

Les effectifs d'Amazon en France étaient de 7 500 personnes à fin 2018 et la multinationale projette d'avoir 9 300 salarié-e-s (hors intérimaires) d'ici à la fin 2019.²

² www.bfmtv.com/economie/trois-sites-d-amazon-bloques-par-des-militants-des-amis-de-la-terre-et-des-gilets-jaunes-1723971.html

Source

1 2 3 4 Chiffres clés

- **44 milliards d'euros** de chiffre d'affaires pour Amazon et 0 euro payé au titre de l'impôt sur les sociétés en 2020 | [Source](#)
- On estime ainsi qu'Amazon dissimule près de **58%** de son chiffre d'affaires pour payer moins d'impôts sur les bénéficiaires.
- 3 millions de produits neufs ont été détruits par Amazon en France en 2018
- **74%** des salariés d'Amazon à Montélimar disent ressentir des douleurs qu'ils pensent dues à leur travail.
- Pire, **44%** d'entre eux déclarent aller chez le médecin à cause de leur travail chez Amazon.
- **79%** des travailleurs estiment ne pas être traités de manière juste. La surveillance constante des managers est pointée du doigt : sont cités des "attitudes et propos inappropriés", des "interdictions de parler" et un "contrôle des interruptions pour aller aux toilettes".

- Sur le site d'Amazon Montélimar les salarié·e·s en CDI ne restent pas plus de [2 ans et demi](#) en moyenne.

Bibliographie de publications territoriales

- [ADEME - Infographies fast fashion](#)
- [ADEME - modélisation et évaluation du poids carbone de produits de consommation et des biens d'équipements](#) (téléchargement)
- [Amis de la terre - Amazon](#)
- [Amis de la terre - Amazon COVID-19](#)
- [Assemblée nationale - Rapport sur la proposition de moratoire sur les nouveaux entrepôts logistiques](#)
- [ATTAC - Impôts GAFAM](#)
- [Iris France - Analyse impôts Amazon](#)

Autres sources

- <https://www.francebleu.fr/infos/economie-social/montelimar-un-rapport-alarmant-sur-les-conditions-de-travail-sur-le-site-d-amazon-1524855769>
- https://www.francetvinfo.fr/internet/amazon/bruxelles-accuse-amazon-d-avoir-enfreint-les-regles-europeennes-de-concurrence_4175919.html
- https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/04/15/coronavirus-la-justice-rappelle-amazon-a-ses-responsabilites_6036640_3234.html

Les solutions pour agir au niveau local !

Artificialisation des sols

- Interdire toute artificialisation des terres agricoles (PLU et SCOT)
 - Freiner l'artificialisation brute, en densifiant davantage les nouvelles constructions. Parmi les mesures possibles, fixer des densités de construction minimales dans les PLU (plans locaux d'urbanisme) semble la plus prometteuse.
 - Lutter contre la vacance des logements et des espaces
 - Systématiser et approfondir les évaluations environnementales du PLU(i) (transparence, vision à long terme...)
- Les trames vertes et bleues sont l'outil central de la préservation des habitats en droit français : il est essentiel d'exploiter pleinement le potentiel de cet outil afin d'en faire un axe incontournable de l'urbanisme : pour cela les descriptions doivent être précises et cartographiées, et une stratégie de développement de ces trames doit être pensée à l'échelle du PLU(i) en s'appuyant sur les définitions données à l'échelle du SRADDET
- Dissuader l'installation de grandes surfaces pour rester en deçà d'un seuil critique à partir de 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es, en travaillant avec l'intercommunalité, en fixant des règles d'implantation des commerces défavorables à celles-ci dans les documents d'urbanisme et en consultant systématiquement la population sur de nouveaux aménagements.
- Sécuriser le foncier agricole existant : geler la constructibilité des espaces verts/agricoles en ville et autour des villes et interdire toute consommation de foncier agricole et/ou naturel.
- Initier un observatoire des terres agricoles au niveau du territoire
- Participer et soutenir l'installation agricole paysanne, notamment en fédérant les acteurs de l'accompagnement sur le territoire.

Economie locale

- Apporter un soutien pour développer les circuits de distribution locale des productions locales à travers des projets alternatifs tant dans leurs contenus (plutôt coopératives, financements éthiques, etc.) que dans leurs formes (zone d'implantation, visibilité, fonctionnement etc.)

- En cas de suréquipement avéré (supérieur à 100m² de surface de gondoles pour 1000 habitant·es), élaborer des scénarios de résilience pour anticiper les reconversions possibles
- Participer à la revitalisation des centres-villes en soutenant, communiquant sur les activités économiques et culturelles...
-

En savoir plus :

- [Surproduction et surconsommation : revitaliser les territoires en luttant contre l'e-commerce](#)
- [Guide pratique pour limiter l'artificialisation des sols](#)
- [Quel plan local d'urbanisme pour demain ? Guide à l'attention des collectivités](#)
- <https://www.pacte-transition.org/#mesures>



Sources

- “Objectif “Zéro Artificialisation nette” (ZAN) et contribution de l’ADEME”, ADEME, https://librairie.ademe.fr/urbanisme-et-batiment/4784-objectif-zero-artificialisation-nette-zan-et-contribution-de-l-ademe.html?utm_campaign=Newsletter_ADEME_ACTUS_319&utm_source=Connect&utm_medium=email
- “Urbanisme et climat : 5 actions pour construire une politique d’aménagement ambitieuse“, B&L evolution, <https://www.bl-evolution.com/publication/urbanisme-et-climat-5-actions-pour-construire-une-politique-damenagement-ambitieuse/>
- “Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?”, France stratégie, <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2019-artificialisation-juillet.pdf>
- “Lutter contre l’étalement urbain : Initiatives, pratiques et outils”, FNE, <https://fne.asso.fr/publications/lutter-contre-l-etalement-urbain-initiatives-pratiques-et-outils>
- “Garantir des sols vivants - que peut faire ma commune ?”, FNE , <https://fne.asso.fr/publications/garantir-des-sols-vivants-que-peut-faire-ma-commune>
- “Le guide “Quel plan local d’urbanisme pour demain ?”, Notre Affaire A Tous >

<https://notreaffaireatous.org/le-guide-quel-plan-local-durbanisme-pour-demail/>

- “Artificialisation des sols : quelle dynamique ?”, Cerema > <https://www.cerema.fr/fr/actualites/artificialisation-sols-quelle-dynamique>
- “Les déterminants de la consommation d’espaces Période 2009-2019 – Chiffres au 1er janvier 2019”, Cerema, https://artificialisation.biodiversitetousvivants.fr/sites/artificialisation/files/inline-files/rapport_V7_2009-2019.pdf
- “Loi climat et résilience : avec le zéro artificialisation en 2050, les maisons à la campagne c’est fini”, Voix du Jura, https://actu.fr/societe/jura-loi-climat-et-resilience-avec-le-zero-artificialisation-en-2050-les-maisons-a-la-campagne-c-est-fini_46157003.html
- “Sols artificialisés et processus d’artificialisation des sols : déterminants, impacts et leviers d’action”, INRA, <https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/artificialisation-des-sols-resume-francais-8-pages-1.pdf>
- “Mise en œuvre de l’objectif de Zéro artificialisation nette à l’échelle des territoires”, CDC Biodiversité et Humanité & Biodiversité > <https://www.mission-economie-biodiversite.com/wp-content/uploads/2021/04/BIODIV-2050-N21-FR-MD-WEB-3.pdf>
- “Les enjeux de l’artificialisation des sols : diagnostic”, Gouvernement “comité pour l’économie verte”, <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Les%20enjeux%20de%20%E2%80%99artificialisation%20des%20sols.pdf>
- “Laisse béton ? La responsabilité de l’action publique dans l’artificialisation des sols : l’exemple des zones d’activités économiques en France et en Allemagne”, Thèse Alice COLSAET, http://www.centre-cired.fr/wp-content/uploads/2021/09/21.08.10-Colsaet_MANUSCRIT_depot1.pdf
- “La lente mort de l’emploi en grande distribution”, <https://www.jebosseengrandedistribution.fr/2020/01/09/la-lente-mort-de-lemploi-en-grande-distribution/>
- “La grande distribution ne crée pas autant d’emplois qu’elle le prétend”, L’opinion, <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/opinion-la-grande-distribution-ne-cree-pas-autant-demploi-quelle-le-pretend-1153586>

L’illustration de la première page est tirée du projet “Et si …” d’Alternatiba, et à retrouver sur et-si.alternatiba.eu